

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 1720

Aux personnes intéressées par le :

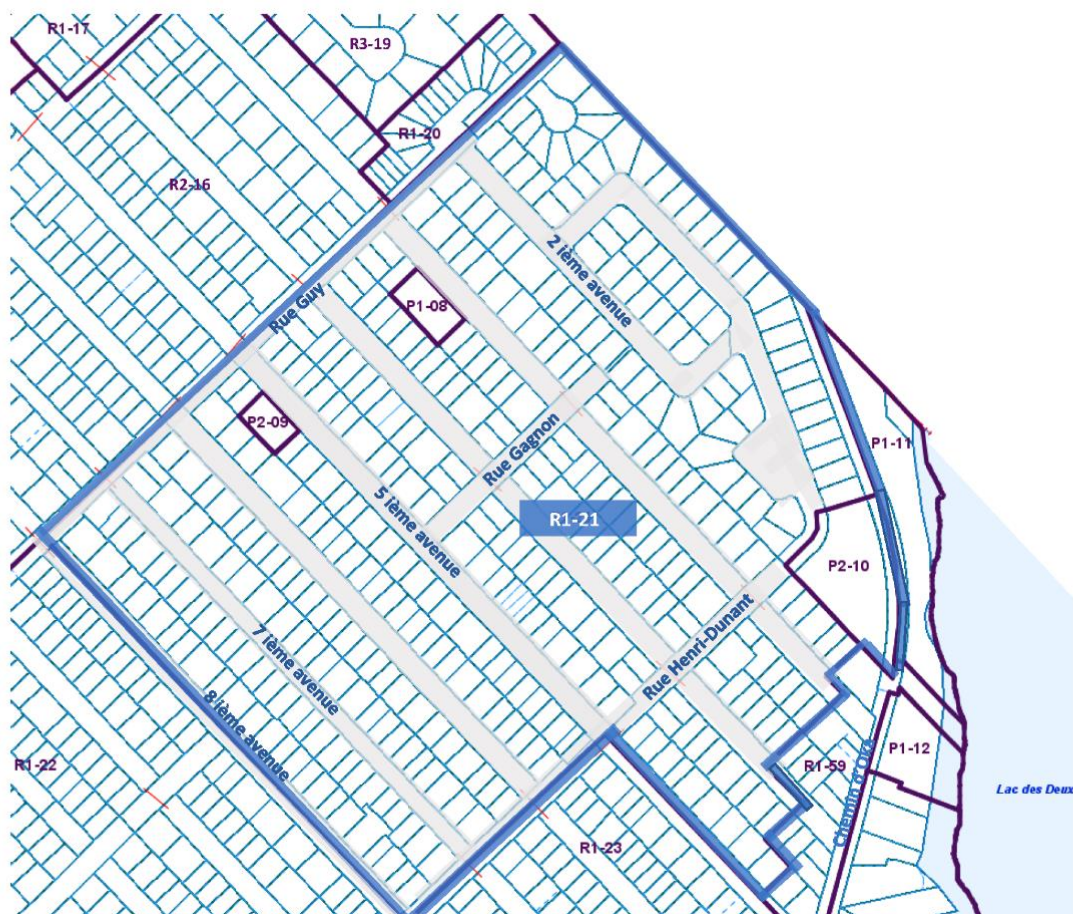
Premier projet de règlement n° 1720 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (Règl. n°1369) afin de modifier une norme de la zone R1-21 concernant les habitations bifamiliales et trifamiliales

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 avril 2023, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté le premier projet de règlement suivant : **Premier projet de règlement n° 1720** – Règlement modifiant le Règlement de zonage (Règl. n°1369) afin de modifier une norme de la zone R1-21 concernant les habitations bifamiliales et trifamiliales.

Ce premier projet de règlement a pour objet de modifier certaines normes pour les habitations bifamiliales et trifamiliales isolées et jumelées dans la zone R1-21.

2. Une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu le **jeudi 11 mai 2023, à 19 h**, à la salle du conseil municipal, au 803, chemin d'Oka.
3. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
4. Le projet de règlement n° 1720 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. **Zone visée** : La zone visée est approximativement délimitée comme suit : au nord par la limite municipale avec la Ville de St-Eustache, à l'est par le chemin d'Oka jusqu'à la 5^e Avenue, au sud par la 5^e Avenue jusqu'à la rue Henri-Dunant, à l'est par la rue Henri-Dunant de la 5^e avenue jusqu'à la 8^e Avenue, au sud-ouest par la 8^e Avenue de la rue Henri-Dunant jusqu'à la rue Guy, au nord-ouest par la rue Guy de la 8^e Avenue jusqu'à la limite municipale avec la Ville St-Eustache.



6. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h, ainsi que sur le site Web de la Ville : www.ville.deux-montagnes.qc.ca .

Deux-Montagnes, le 18 avril 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques